



# Règlement intérieur petit collège

## ➤ Présence à l'école et sorties de 12h et 16h30

**Horaires** : du lundi au vendredi : 8h25 - 12h et 13h40 - 16h30

le mercredi : CM2 - CM1 : 8h25 - 12h

CE2 - CE1 - CP : 8h55 - 12h

- Après 3 retards au cours de la même période, les élèves viendront le matin à 8h.
- La surveillance des élèves est assurée à partir de **8h** le matin et jusqu'à **16h40** le soir.  
L'après-midi, accueil des élèves non demi-pensionnaires à partir de **13h30**.
- Pour les élèves qui restent à l'étude, la sortie s'effectue à **17h40**.
- **Attention**, pour éviter les accidents aux heures d'arrivée et de sortie :
  - ne pas **stationner en double file**
  - ne pas **faire traverser les enfants**, boulevard Victor Hugo, **en dehors des feux**.
- Les élèves ne doivent **jamais** retourner dans les classes après les sorties.

## ➤ Tenue et matériel scolaire

**Tous les vêtements et objets scolaires doivent être marqués au nom de famille des élèves.**

Tout ce qui est perdu et non repris sera donné à la fin de chaque période scolaire.

- Tenue : pratique et **simple**, adaptée à la météorologie et qui favorise un esprit éducatif.
  - Tablier chasuble bleu marine uni (avec prénom et nom brodés en blanc).
  - Pas de bijoux.
  - Les chaussures de sport (tennis, converse, bensimon...) ne sont pas autorisées.
- Matériel : **simple** (trousse "fourre-tout", pas plus de 10 ou 12 feutres et crayons de couleur, aucun gadget), afin d'éviter gaspillage et surenchère entre les enfants.
- Pour mieux responsabiliser les élèves, **les parents ne doivent jamais rapporter à l'école** des affaires oubliées à la maison (cartable, sac de sport ou de piscine...) : celles-ci ne seront pas données.
- Tout jeu, appareil de musique, tablette, téléphone... ainsi que tout échange (images, objets, lettres...) sont interdits à l'école.

Les trottinettes et bicyclettes, **marquées au nom de l'élève**, doivent être correctement rangées dans l'emplacement réservé.

**L'établissement ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols qui pourraient se produire.**

## ➤ Absences

Pour des raisons de **sécurité** pour les enfants et de **responsabilité** pour Sainte-Marie, les absences doivent être signalées par téléphone à l'accueil :

- **avant 9h30** le matin
- **avant 14h** l'après-midi.

Et, au retour de l'enfant, **un mot écrit sur ce carnet par la famille justifiera obligatoirement de son absence**. En cas de maladie contagieuse ou prolongée (plus de 8 jours), un certificat doit être apporté.

Les élèves présentes à l'école doivent être en état de participer à **toutes les activités de la vie scolaire** (éducation physique, récréations...).

Les rendez-vous chez le médecin ou le dentiste doivent **impérativement** être pris **en dehors des heures de classe**.

Les familles sont instamment priées de **respecter les dates fixées pour les vacances**. Ne pas s'y conformer nous entraînerait à prendre la mesure suivante : revenir travailler à l'école un mercredi.

## ➤ Rendez-vous

Les rendez-vous sont à demander :

- Sur ce carnet s'il s'agit du professeur de l'élève.
- à l'accueil s'il s'agit de Madame Dollé.

## ➤ Restauration - Anniversaires

- Les élèves de **CM2** déjeunent au self du Collège / Lycée.
- Les élèves de **CE2 - CE1 - CP** déjeunent à l'École.
- Les élèves de **CM1** se répartissent sur les deux sites.

- L'option prise en septembre pour la restauration est **définitive pour l'année scolaire**. Tout repas supplémentaire et toute annulation de repas doivent être signalés sur ce carnet la veille ou le matin même au plus tard. Les pique-niques ne sont pas autorisés dans les classes primaires.

- Au moment de leur anniversaire, les enfants peuvent apporter un gâteau à partager avec toute leur classe, mais elles doivent auparavant en parler avec leur professeur pour convenir du jour choisi. Que le gâteau soit **le plus simple possible** et facile à manger.

- Boissons, chewing-gum et bonbons ne sont pas autorisés, même pour les anniversaires.